



Association des Anciens Appelés en Algérie *Contre la Guerre*

17 novembre 2009: Cour d'appel de Rennes

L'AAAACG solidaire de René Vautier, Mehdi Lallaoui et Olivier Lecour Grandmaison

**Pour la vérité
Contre les anciens de l'OAS
et les nostalgiques de l'Algérie française**

Au lendemain du Festival du Cinéma de Douarnenez qui s'est tenu du 18 au 25 août 2007, Mme Claudine Dupont-Tingaud, présidente de l'association « RéAgir, Résister et Agir » pour la « défense de nos identités » qui se qualifie de « plus jeune des détenues politiques de l'Algérie française », publiait un communiqué de presse. Elle y accusait « le cinéaste René Vautier de mensonge délibéré dans ses "films cultes" » mis au service de « son idéologie manipulatrice » et Olivier Le Cour Grandmaison de

« négationnisme » au motif que ses ouvrages nient « l'œuvre positive de notre civilisation » dans les anciennes colonies françaises.

Quant à Mehdi Lallaoui, il était accusé de vouloir, « en nous imposant la tyrannie de la repentance, instiller en nous la haine de notre Histoire commune alors qu'il sait fort bien que la conquête de l'Algérie a libéré les populations d'Afrique du Nord du joug des Barbaresques de l'Empire Ottoman. » Tous les trois, de même les organisateurs du festival, étaient enfin considérés comme les promoteurs de « thèses racistes anti-françaises. »

Au regard de la gravité de ces accusations - s'y ajoute celle de « Kollaboration anti-française » - et dans un contexte marqué depuis plusieurs années déjà par un regain d'activités des nostalgiques de l'OAS qui multiplie commémorations et manifestations diverses tendant à la réhabilitation du passé colonial de la France en Algérie, notamment, et des activistes de cette organisation terroriste, ils ont décidé de déposer plainte avec constitution de partie civile pour diffamation à l'encontre de Mme Dupont-Tingaud.

Le procès en première instance s'est tenu le jeudi 30 avril 2009 au Tribunal Correctionnel de Quimper Le 12 juin le tribunal de Quimper a condamné Claudine Dupont-Tingaud à 4000 € d'amende avec sursis et à verser à chacun de nos amis René Vautier, Mehdi Lallaoui et Olivier Lecour Grandmaison la somme de 1500 € pour les avoir diffamés. Elle devait aussi leur régler globalement 1000 € pour leurs frais de justice.

La condamnée a fait appel le 18 juin. et la Cour d'Appel de Rennes siège aujourd'hui à cet effet.

Nous sommes là pour rappeler avec nos trois amis que la nostalgie d'un passé colonial révolu ne doit conduire ni à réécrire l'histoire, ni à chercher des boucs-émissaires, ni surtout à qualifier de falsificateurs ceux qui sont décidés à rappeler sans concession les épisodes d'une histoire douloureuse.

Une histoire dont les adhérents et des amis de l'association AAAACG ont partagé les souffrances.

Une histoire qui, ne doit susciter ni haine ni racisme. Une histoire que nous voulons apaiser en la racontant sans rien masquer et en consacrant nos moyens à la réconciliation.

